

1106389401

DATE DEPOT	2011-07-05
NUMERO DE DEPOT	2011R064280
N° GESTION	2000B18442
N° SIREN	433504230
DENOMINATION	'AB TRADING"
ADRESSE	14 rue Therèse 75001 Paris
DATE D'ACTE	2011/06/20
TYPE D'ACTE	PROCES VERBAL
NATURE D'ACTE	TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

AB TRADING
Sarl au capital de 80 000 Euros
Inscrite au RCS PARIS B 433 504 230
Siege : 17, rue des Petits Champs, 75001 PARIS

00B 18442

PA du 20/6/11
+BMJ
EB du 20/6/11
06 du 20/6/11

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE ONZE ET LE VINGT JUIN a DIX SEPT HEURES TRENTE

Le Gerant de la S A R L AB TRADING a convoque en Assemblee Generale Extraordinaire au 14, rue Therese, 75001 PARIS, l'Associee unique

Monsieur Arnaud BRUILLON, Gerant, preside l'Assemblee, et constate qu'est presente

- La societe Financere AB Managment,
 Proprietaire des 500 parts
 Representee par Madame Jacqueline BRUILLON

La totalite des parts etant representees, l'Assemblee peut valablement deliberer, conformement a la Loi et aux statuts

La societe AT CONSEIL, representee par Monsieur Hector TORO, Commissaire aux Comptes, qui a ete convoque, est

CTC DE PARIS
05 JUIL 2011
R64280 N° enregt

Monsieur le President rappelle l'ordre du jour

- Transfert du siege social,
- Modification de l'article 4 des statuts,
- Mise a jour des Statuts,
- Adoption d'une convention de tresorerie,
- Adoption d'une convention de frais generaux,
- Adoption d'une convention de management,
- Questions diverses

Puis, Monsieur le President ouvre la discussion

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le President met aux voix les resolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

L'Associee unique decide de transferer le siege social du 17, rue des Petits Champs, au 14, rue Therese, 75001

Cette resolution est adoptee

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associee unique decide en consequence de modifier l'article 4 des statuts comme suit

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

*« Le siege social est fixe au **14, rue Therese***
75001 PARIS »

Le reste de l'article etant sans changement

Cette resolution est adoptee

TROISIEME RESOLUTION

L'Associee unique decide de mettre a jour les statuts suite aux cessions de parts intervenues et de modifier comme suit l'article 8 des statuts

« Le capital social est fixe a la somme de QUATRE VINGT MILLE EUROS (80 000 €)

Il est divise en 500 parts de 160 € chacune numerotees de 1 a 500 Il se trouve ainsi reparti suite a la constitution et aux cessions de parts intervenues savoir

A societe Financiere AB Managment	*500 parts*
Numerotees de 1 a 500	
	----- ----
Soit TOTAL	*500 parts »*

Le reste de l'article etant sans changement

Cette resolution est adoptee

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associee unique decide d adopter une convention de tresorerie, une convention de frais generaux et une convention de management entre elle et ses filiales AB TRADING et AB BRANDING DEVELOPMENT, et pour ce faire mandat Madame Jacqueline BRUILLON pour signer ces conventions

Cette resolution est adoptee

CINQUIEME RESOLUTION

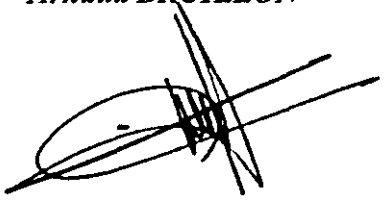
L'Associee unique donne tout pouvoir au Gerant pour effectuer ou faire effectuer les formalites suites aux resolutions qui precedent

Cette resolution est adoptee

Plus rien n'etant a l ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur President leve la seance

De tout ce que dessus, il a ete dresse le present proces-verbal signe par l'Associee Unique et le Gerant

Le Gerant
Arnaud BRUILLON



Pour Financiere AB Managment
Jacqueline BRUILLON

